



## ÉLECTIONS DE LA DÉLÉGATION DE LA LIGUE CENTRE-VAL DE LOIRE DE FOOTBALL POUR L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2026**

### DÉCLARATION DE CANDIDATURE EN BINÔME

À remplir et à envoyer à la Ligue par courrier électronique avant le **mercredi 7 octobre 2026 à 23h59**, dernier délai, à l'attention de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales, à l'adresse suivante : [csoe@centre.fff.fr](mailto:csoe@centre.fff.fr).  
Les mentions suivantes doivent figurer dans l'objet du courriel : « Élection du délégué par tranche de 50 000 licences - 2026/2027 »

Nous, soussigné(e)s,

- Déclarons nous porter candidat(e)s à l'élection de la délégation de la Ligue pour l'Assemblée Fédérale, au poste de (cocher la case idoine) :  
☐ Délégué par tranche de 50 000 licences,
- Conformément à l'article 4 des Statuts de la F.F.F., déclarons sur l'honneur n'avoir fait l'objet
  - d'aucune interdiction du droit de vote ou d'éligibilité prévue à l'article L.131-26 du Code pénal ;
  - d'aucune sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
  - d'aucune suspension ferme supérieure à cinq matchs ou à un mois, non intégralement purgée ;
  - d'aucune condamnation définitive pour des faits d'atteinte à la probité (corruption, trafic d'influence, concussion, favoritisme, prise illégale d'intérêt, détournement de fonds publics, ou tout autre délit de même nature),

qui serait de nature à nous interdire d'être candidat(e)s aux élections des instances fédérales.

|                  | NOM | PRENOM | N° LICENCE<br>F.F.F.<br>(si membre<br>individuel, fournir<br>un justificatif) | SIGNATURE |
|------------------|-----|--------|-------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <u>Titulaire</u> |     |        |                                                                               |           |
| <u>Suppléant</u> |     |        |                                                                               |           |

Fait à..... le.....

Rappel : chacun des deux candidats doit remplir, à la date de déclaration de candidature, les conditions d'éligibilité définies à l'article 13.2 des Statuts de la Ligue.

Par ailleurs, doit être jointe à la déclaration de candidature, pour chacun des deux candidats, une copie d'une pièce d'identité.